

*Date de dépôt : 30 septembre 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Souheil Sayegh : RHT aux HUG, ou le vécu de la crise selon les différents services**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 août 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*A la suite de la mise en place des mesures destinées au milieu médical de ne prendre en charge que les consultations nécessaires et urgentes, de nombreux services ont vu leur fréquentation diminuer.*

*La répartition sur différents sites du canton des cas chirurgicaux a permis de mettre en place des synergies pour le futur, ce que nous saluons.*

*Dans la mesure où ces services, équipés en personnel, ont dû travailler en « effectif patients » réduit, leur personnel n'a certainement pas été employé à son taux habituel.*

*Mes questions sont donc les suivantes :*

- ***Quelle a été la diminution du taux d'activité selon les différents services : médecine interne, chirurgie générale et orthopédique, laboratoires, consultations ambulatoires et urgences ?***
- ***Est-ce que les HUG ont eu recours à du personnel intérimaire (médecins et non-médecins) hors HUG et frontières genevoises ?***
- ***Dans quelle proportion et pour quels services ?***
- ***Quel a été le nombre de personnes mutualisées au sein des HUG pour accompagner le service des urgences et des soins intensifs ?***

*Merci au Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien apporter aux présentes questions.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- ***Quelle a été la diminution du taux d'activité selon les différents services : médecine interne, chirurgie générale et orthopédique, laboratoires, consultations ambulatoires et urgences ?***

De mars à mai 2020, le nombre d'entrées aux HUG a globalement baissé de -23%.

La répartition par département en tenant compte de la responsabilité médicale montre l'impact du COVID-19, notamment sur le Département de chirurgie, le Département des neurosciences cliniques, le Département de réadaptation et gériatrie et le Département de médecine, en raison de l'arrêt de l'activité élective chirurgicale et médicale.

Les départements dont l'activité ambulatoire a été fortement freinée durant la pandémie accusent un retard de -38,1% sur la période de mars à mai 2020 par rapport à 2019.

- ***Est-ce que les HUG ont eu recours à du personnel intérimaire (médecins et non-médecins) hors HUG et frontières genevoises ?***

***Dans quelle proportion et pour quels services ?***

Les HUG ont eu recours à 439,89 ETP sur la période de mars à mai 2020, principalement pour réaliser des remplacements (le taux d'absence sur la période a été de 10,84%). Il s'agissait essentiellement d'intérimaires soignants dont 72% venaient de France. Les départements de réadaptation et gériatrie (110,60 ETP) et de médecine aiguë – services des urgences et des soins intensifs – (71,60 ETP) ont été les plus utilisateurs du renfort intérimaire.

A titre indicatif, en 2019, 440,44 ETP intérimaires ont été employés sur la même période.

- ***Quel a été le nombre de personnes mutualisées au sein des HUG pour accompagner le service des urgences et des soins intensifs ?***

Quelque 653 collaborateurs ont été transférés entre mars et mai 2020 pour soutenir principalement les services des urgences et des soins intensifs.

Quelque 553 collaborateurs ont augmenté leur taux d'activité pour cause de COVID-19, pour une augmentation de 114,24 ETP.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS